

MAIRIE

DE

LA CAUNETTE

34210

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2020 A 20H30***Date de la convocation : 12 juin 2020*

Présents : M. FABRE Max –Maire- Mme MARCOUIRE-VALLES Lucie, M. DE VOLONTAT Nicolas, Mme COT Florence –Adjoints- M. AYATS Jean-François, Mme BUNOZ Céline, M. DELEGUE Salvy, Mme IGER Anne-Claude, Mme MALRIC Claire, M. MALRIC Ludovic, M. RINGOT Olivier

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Florence COT

Fixation et vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2020

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, les taux votés en 2019 ont été reconduits pour 2020, à savoir :

- 21,54 % sur le foncier bâti,
- 80,28 % sur le non bâti.

Pour 2020, afin de tenir compte de l'article 16 de la loi des finances 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, il n'est plus de la compétence du Conseil Municipal d'en fixer le taux.

Il sera reconduit automatiquement par les services fiscaux. Pour mémoire, il est de : 18,65 %.

Le produit attendu de ces 3 taxes sera de : 142 410 €.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

La commission communale des impôts directs a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle est renouvelée à l'issue de l'élection des conseils municipaux.

Elle est composée du Maire –président- de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Ses membres sont choisis par l'administration fiscale parmi une liste de 24 contribuables établie par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose une liste de 24 contribuables de la commune.

Marchés travaux : Aménagement d'un cheminement piétons (reliant le parking de la Vierge à l'entrée Ouest du Village)

Une consultation a été lancée pour ces travaux. Suite à l'ouverture des plis, le maître d'œuvre a transmis le rapport d'analyse des offres qui a été accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les entreprises pressenties sont :

- lot n°1 - Espaces Verts : IDVERDE pour un montant de 42 494,01 € HT
- lot n°2 – Maçonnerie – Pierre sèche : SASU Les Murailleurs de la Vallée pour un montant de 11 543,40 € HT

- lot n°3 – Serrurerie : SARL Le Marcory pour un montant de 2 830,66 € HT

Soit un total de 56 859,07 € HT et 68 230,88 € TTC.

Les subventions de l'Etat et du Département sont déjà attribuées, il ne manque plus que celle de la Région. Ces travaux devraient être financés à 80 %.

Travaux complémentaires : Aménagement de l'Entrée Ouest

Des travaux complémentaires sont proposés afin de terminer l'aménagement de l'entrée ouest du village. Ils consistent à :

- la réalisation d'un mur de soutènement routier en pierre sèche
- le remplacement du garde-corps du jardin public
- la confection d'une grille de protection du ruisseau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et décide d'y rajouter le ravalement et la restauration des monuments aux morts et à « Saint-Roch ».

Travaux Eclairage public : convention 2020

Dans le cadre de la délégation de la compétence Eclairage Public à Hérault Energies, il est possible d'inscrire chaque année un programme de travaux de 40 000 € financé à 75 % par Hérault Energies.

Monsieur le Maire expose qu'ont été inscrits en 2020 :

- Des travaux d'économie d'énergie –BF- Sécurisation des armoires et horloges astros :
22 097,88 € HT
- Des travaux d'éclairage public (impasse du pays Neuf : pose de 2 lampadaires et remplacement des tubes néons par des lampes LED de la rue du Pays Neuf à la place de l'Ormeau) : 16 485,92 € HT

Le montant de cette opération ressort à 38 583,80 € HT répartis comme suit :

- 28 937,85 € à la charge d'Hérault Energies,
- 9 645,95 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord. Pour le programme 2021, il est demandé d'étudier les économies possibles réalisables sur l'Eclairage Public.

Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les indemnités suivantes :

Nom du Bénéficiaire	Indemnité maximale en % Indice terminal-FPT	Montant brut	Indemnité allouée en % Indice terminal-FPT	Montant brut
FABRE Max Maire	25,5 %	991,80 €	22 % (à sa demande)	855,67 €
MARCOUIRE-VALLES Lucie 1^{er} Adjoint	9,9 %	385,05 €	7,5 %	291,71 €
DE VOLONTAT Nicolas 2^{ème} Adjoint	9,9 %	385,05 €	7,5 %	291,71 €
COT Florence 3^{ème} Adjoint	9,9 %	385,05 €	7,5 %	291,71 €

Prime exceptionnelle : COVID-19

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'attribuer une prime exceptionnelle pour les agents ayant assuré une continuité de services publics durant la période de confinement lié au COVID-19 d'un montant maximal de 400 €.

Ce montant sera proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de service et du temps passé en présentiel.

Remplacement du contrat CUI-PEC service technique

Une offre d'emploi sera lancée pour pourvoir au remplacement de M. Bernard GREDIN qui ne sollicite pas le renouvellement de son contrat.

Location 2^{ème} appartement Groupe Scolaire

Suite à de nombreuses visites et du dépôt de dossiers, il est décidé de permettre à une famille de s'y installer. Le prix mensuel du loyer est fixé à 450,00 €.

Site internet

Le site internet de la commune est en cours de réalisation, il est accessible actuellement à l'adresse mairiedelacaunette.wordpress.com.

Chats errants

Un recensement a été fait, des contacts ont été pris auprès d'associations et de vétérinaires pour mettre en place rapidement une campagne de stérilisation.

Questions diverses

- Pétition : Les riverains de la route départementale 907 se plaignent du bruit et du comportement dangereux de motards. Une pétition est en cours et le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y apporter son soutien.
- Panneaux de signalisation routière : Une étude sera réalisée rapidement pour remettre en place dans le village tous les panneaux nécessaires.
- Les deux sorties de La Caunette sur la RD907 sont dangereuses. Il est demandé à M. le Maire d'intervenir auprès de l'agence départementale pour sécuriser ces intersections : améliorer la visibilité et réglementer la vitesse.

La séance est levée à 23h15.